



EXPLICATION DES JUGEMENTS «TRADITIONNELS»



Les récompenses remises aux lauréats des expositions félines sanctionnent leurs qualités selon des règles bien précises. Elles sont de deux natures: les **certificats d'aptitude** (souvent appelés, par abus de langage, les titres ou les points) qui suivent le cursus du chat au fil des expositions, et les «**Best**», des prix de beauté ponctuels, le jour de l'exposition. Ces récompenses permettent d'obtenir des coupes ou trophées, mais en aucun cas de l'argent!

Les certificats d'aptitude

Les certificats d'aptitude sont décernés aux chats adultes inscrits à un livre généalogique selon les modalités des diverses associations et pays. Ils servent à l'obtention des diplômes (Champion, Champion international, Grand Champion international, Champion d'Europe, Grand Champion d'Europe) qui pourront figurer sur le pedigree des chats ou de leur descendance. Par chat adulte, on entend les chats de 10 mois révolus.

Peuvent participer les chats entiers ainsi que les chats stérilisés. Ces derniers concourent dans des classes qui leur sont réservées.

L'attribution des certificats d'aptitude se fait par rapport au standard de la race. Si aucun chat n'est méritant, le juge peut refuser d'accorder un certificat dans une classe de jugement.



Outre la description du chat idéal, tout standard comporte une échelle de points notée sur 100 qui sert de référence pour la hiérarchisation des qualités et des défauts et qui permet de souligner ce qui est essentiel dans une race.

Les certificats d'aptitude attribués aux chats adultes tiennent compte de ces points, et les juges appliquent cette progression dans la qualité. Ainsi, un chat qui obtiendrait au minimum 93 points sur 100 selon le standard pourrait prétendre, d'après le règlement des expositions du LOOF, au titre de Champion.

Il faut pourtant souligner que, au-delà de la stricte notation des points, c'est un ensemble que l'on juge.

On considère généralement que l'attribution d'un CAC (Certificat d'Aptitude au Championnat, 93/100 pts) correspond au niveau de la confirmation chez le chien, c'est-à-dire que le chat est dans le standard de la race et ne présente pas de défauts majeurs.

En revanche, un CAGCE (Certificat d'Aptitude au Grand Championnat d'Europe, 98/100 pts) ne doit être attribué qu'à un chat quasiment parfait.

Aujourd'hui, le LOOF reconnaît dans ses expositions deux cursus indépendants qui chacun donnent lieu à l'attribution de titres mentionnés sur les pedigrees: le cursus international et le cursus national.

Et les chatons?

Les chatons ne peuvent recevoir de certificat d'aptitude, réservés aux chats adultes, mais concourent pour un qualificatif (Excellent, Très Bon, etc.). Ils sont:

- acceptés en exposition à partir de l'âge de 3 mois révolus;
- présentés en fonction de leur âge dans l'une des deux catégories: 3/6 mois et 6/10 mois;
- jugés individuellement et concourent par race, couleur, sexe et âge.

Exemple: Siamois seal point mâle 3/6 mois, Persan black chinchilla femelle 6/10 mois, etc.

Les chatons stérilisés avant l'âge de 10 mois concourent dans les classes chatons correspondant à leur âge avec les chatons non stérilisés.

Chats de maison

Il existe dans les expositions félines une classe particulière appelée «chats de maison», réservée aux chats sans pedigree.

Cette classe a pour but de ne pas oublier ceux que l'on appelle affectueusement les «gouttières», ces chats qui vivent dans nos maisons et sont à l'origine de beaucoup de races félines. Il n'existe, bien sûr, pas de standard pour les chats de maison. Ils sont jugés sur leur condition de présentation, leur bon caractère et leur look. Ils sont classés du premier au dernier, le premier remportant le titre de meilleur chat de maison de l'exposition.

Les chats de maison doivent impérativement être âgés de 10 mois révolus et être stérilisés. Pour concourir, leur détenteur français doit auparavant les faire enregistrer au LOOF.



En plus du concours de conformité au standard, l'exposition se prolonge par l'attribution des «Best» qui récompensent les meilleurs chats présents. Dans les expositions LOOF, l'attribution des «Best» est laissée à l'appréciation des organisateurs de l'exposition.

L'usage fait toutefois que les catégories suivantes sont les plus fréquentes:

Best Variété

Meilleur chat dans sa race et sa couleur, sexe et âge confondus.

Par exemple: meilleur Exotic noir, meilleur Sacré de Birmanie seal point, etc.

Lorsque le nombre de chats concourant dans une même catégorie race/couleur est insuffisant (typiquement au moins trois chats pour l'attribution d'un Best variété), les couleurs peuvent être regroupées.

Par exemple: meilleur Burmese toutes couleurs réunies.

Best in Show

Meilleur chat par sexe et tranche d'âge, soit:

- Meilleur mâle;
- Meilleur mâle neutre;
- Meilleure femelle;
- Meilleure femelle neutre;
- Meilleur jeune mâle 6/10 mois;
- Meilleure jeune femelle 6/10 mois;
- Meilleur jeune mâle 3/10 mois;
- Meilleure jeune femelle 3/10 mois;

Et cela dans chacune des trois catégories suivantes:

- Poils longs
- Poils mi-longs
- Poils courts



Les gagnants des Best in Show sont choisis par un collège de juges et non plus par le seul juge qui a sélectionné le chat lors du premier jugement. A l'issue de ce choix, les juges désignent le meilleur chat parmi les Best in Show de chaque catégorie: c'est le «Best of Best».

Dans certaines expositions, il peut être décerné un Best Suprême qui désigne le meilleur chat de l'exposition toutes races et catégories confondues.

CURSUS NATIONAL

Le Coursus national a été mis en place le 1er janvier 2007 afin d'améliorer les conditions d'obtention en France des différents titres de Champion. En effet, bon nombre d'éleveurs ne peuvent se rendre à l'étranger pour obtenir des Certificats d'aptitude internationaux ou européens, bien que les chats méritent, par leurs qualités, d'atteindre ces différents stades de jugement.

Les qualités d'un chat étant indépendantes du lieu où il se trouve, il n'y avait aucune raison pour qu'il soit bloqué dans son cursus du fait qu'il reste en France. Mais les titres de Champion international ou Champion d'Europe ne pouvant, par définition, être obtenus qu'en allant exposer en dehors de nos frontières, il n'était pas question de revenir sur les dispositions actuelles.

C'est à partir de ces principes que le Conseil d'Administration du LOOF du 14/11/2006 a décidé la création d'un cursus national, parallèle au cursus international habituel:

- L'exposant présente son chat en classe Champion. Quand il a obtenu 3 CAC, il obtient un titre de Champion et peut inscrire son chat en Classe de Champion international.
- Au bout de 2 CACIB obtenus en France, le chat peut soit être exposé à l'étranger pour obtenir un CACIB en dehors de nos frontières et obtenir un titre de Champion international, soit rester en France pour obtenir un 3e CACIB et briguer le titre de «Double Champion».

Le dernier certificat d'aptitude doit obligatoirement avoir été obtenu après le 1er janvier 2007.

Dans le cas où un chat «Double Champion» (qui a donc obtenu 3 CACIB en France) a l'occasion d'être exposé à l'étranger et d'obtenir un CACIB, il peut utiliser ce certificat de titre pour faire homologuer son titre de «Champion international» puisqu'il remplit les conditions demandées.

Ce principe est reproductible pour tous les titres selon le tableau d'équivalence suivant:

Nombre de certificats	Cursus international	Cursus national
3 CAC (93 points) par au moins 2 juges différents	Champion	Champion
3 CACIB (95 points), par 3 juges différents	Champion international	Double Champion
4 CAGCI (96 points), par au moins 3 juges différents	Grand Champion international	Triple Champion

5 CACE (97 points), par au moins 4 juges différents	Champion d'Europe	Quadruple Champion
5 CAGCE (98 points), par 5 juges différents	Grand Champion d'Europe	Suprême Champion

Il y a plusieurs avantages à ce mécanisme:

- L'exposant fait évoluer la carrière de son chat au fur et à mesure de l'obtention des différents certificats d'aptitude obtenus soit en France, soit à l'étranger;
- Il n'y a aucune dévalorisation du titre «national» car le chat est jugé avec les mêmes critères (nombre de points), la dénomination «international» ou «Europe» ne prenant sa signification que lors d'une confrontation avec d'autres chats à l'étranger;
- Le juge ne se préoccupe pas de savoir si le chat est en parcours national ou international: il juge seulement le chat dans la classe indiquée.

Les contre-signatures sont acceptées à condition que les juges qui contresignent aient participé aux jugements le jour de l'exposition.

Un parcours identique avec les mêmes règles et la même échelle de points est réservé aux chats neutres, mâles ou femelles.

La mise en place du cursus national est subordonnée à l'abandon de la «Classe Etoile», qui n'existe plus depuis le 1er janvier 2007.

CURSUS INTERNATIONAL

Le cursus international est la voie royale qui valide le travail de sélection d'un éleveur. En présentant ses chats à la sanction des juges dans divers pays, il affronte ce qu'il y a de mieux dans le monde félin.

C'est aussi, et surtout, l'occasion pour l'éleveur de confronter sa production à celle issue d'élevages et de sélections différentes, source d'enrichissements mutuels. Les titres du cursus international ont donc une valeur toute particulière.

Echelle des titres du cursus international

Pour obtenir les titres de Champion, Champion international, Grand Champion international, Champion d'Europe et Grand Champion d'Europe, il faut que le chat obtienne les certificats de conformité au standard suivants, au moins un certificat ayant été établi en France à chaque stade:

- Titre de **Champion**
 - Trois CAC obtenus en France ou à l'étranger avec deux juges différents.
 - 93 points minima sur une échelle de 100 sont nécessaires pour l'obtention d'un CAC.
 - Age minimum de présentation: 10 mois.
- Titre de **Champion international** (une fois que le chat est Champion)
 - Trois CACIB dont au moins un à l'étranger avec trois juges différents.
 - 95 points minima sur une échelle de 100 sont nécessaires pour l'obtention d'un CACIB.
- Titre de **Grand Champion international** (une fois que le chat est Champion international)
 - Quatre CAGCI dont au moins un à l'étranger avec trois juges différents.
 - 96 points minima sur une échelle de 100 sont nécessaires pour l'obtention d'un CAGCI.
- Titre de **Champion d'Europe** (une fois que le chat est Grand Champion international)
 - Cinq CACE dont au moins deux à l'étranger avec quatre juges différents.
 - 97 points minima sur une échelle de 100 sont nécessaires pour l'obtention d'un CACE.
- Titre de **Grand Champion d'Europe** (une fois que le chat est Champion d'Europe)
 - Cinq CAGCE dont au moins trois à l'étranger (deux pays étrangers différents) avec cinq juges différents.
 - 98 points minima sur une échelle de 100 sont nécessaires pour l'obtention d'un CAGCE.

Un parcours identique avec les mêmes règles et la même échelle de points est réservé aux chats neutres, mâles ou femelles.

Les titres décernés sont: CAP, CAPIB, CAGPI, CAPE, CAGPE, le terme Premior remplaçant celui de Champion.

Les contre-signatures sont acceptées à condition que les juges qui contresignent aient participé aux jugements le jour de l'exposition.

Pour en savoir plus, consultez l'intégralité du règlement des expositions du LOOF (http://www.loof-actu.fr/expos/reglt_expos.php) en application au 1er septembre 2009.